



Conseil communal
Bureau du Conseil

Rapport de la commission des affaires régionales et intercommunales CARI au Conseil communal de la Ville de Pully

Préavis No 03 - 2018 Organisation régionale de protection civile - Création de l'Association intercommunale « ORPC du district Lavaux-Oron »

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission s'est réunie le jeudi 1^{er} février 2018 dans la salle communale de la Chandelar.

La Municipalité était représentée par M.M Jean-Marc Chevallaz et l'ORPC Lausanne-Est Par Mme Corinne Brandt - Commandante.

Les commissaires présents : François Khosrov (AdC), Anne Brunner (PLR), Gérald Cuche (PLR), Frédéric Bongard (PS), Simone Collet (Verts), Jean-Marc Sottas (UDC), Verena Kuonen (AdC), Liliane Masson (PLR), Serban Sichitiu (UDC)

Sous la Présidence de Nadia Privet (AdC).

La commission remercie M. le Préfet Daniel Flotron, M.M Jean-Marc Chevallaz ainsi que M.C Corinne Brandt pour leur aimable disponibilité ainsi que la transmission d'informations et de documents ayant servis à l'étude de la fusion des ORPC (Lausanne Est - Lavaux et Oron) du Préavis 03 - 2018.

Préambule :

La commission a été invitée par M. le Préfet Daniel Flotron en date du 18 mai 2017 à la salle communale de Paudex, cette première rencontre répond à une information concrète sur l'urgence de la mise en application de la loi fédérale (LPPCi), Loi vaudoise d'exécution (LVLPCi), Loi sur les communes (LC), la présentation concrète des ORPC (missions, contingents, matériels et logistiques, anticipation et préparation des hommes/femmes de bataillon)

Rapport CARI Préavis 03 - 2018

Présentation des Statuts de fusion (à l'état de projet) pour étude et rapport, ce document ne pouvant être modifié ou amendé lors de sa présentation aux Conseil communaux ou généraux.

La CARI s'est ensuite réunie le **30 mai 2017**, puis le **12 juin 2017** avec l'aimable participation de M.M Jean-Marc Chevallaz et M.C Corinne Brandt.

Un rapport complet a été transmis à la Municipalité mentionnant les divers points et déterminations de la commission.

M. Daniel Flotron, Préfet, ainsi que le COPIL ont pris acte des divers points et ont, dans une juste mesure, apporté des modifications significatives aux statuts, en date du **6 septembre 2017**. M. Flotron convoqua la Municipalité de Pully, Gustave Mulheim (Syndic de Belmont et membre du COPIL), Mme Corinne Brandt (Commandante ORPC - Lausanne Est) et la commission des affaires régionales et intercommunales CARI au foyer de la maison Pulliérane.

La commission a pu apprécier le traitement des divers points de son rapport ainsi que les ajustements apportés au Statuts de l'Association intercommunale ORPC du District de Lavaux-Oron.

Etude du Préavis :

Dans sa séance du 1^{er} février 2018, la commission a examiné chapitre par chapitre le Préavis 03 - 2018

De nombreuses interrogations se sont posées concernant :

- La qualité de la préparation des miliciens ?
- L'équipement et le matériel adaptés aux diverses tâches ?
- Leurs entreposages ?
- Le financement annuel par habitant (CHF 23.50) ?
- Financement futur et report sur la ville de Pully ?
- Location de bureaux ?

Des questions sur l'évaluation des coûts Page 9/12 :

- Indemnité de fonction ?
- Frais d'entretien et maintenance. Constr.PCI ?
- Contrat d'entretien et maintenance constructions PCI ?
- Indemnités organes ?

Des questions générales :

- Le taux de couverture des places protégées dans les divers périmètres d'ORPC ?
- Les abris publics ?

Toutes ces questions ont obtenu des réponses satisfaisantes accompagnées de documents mis à disposition des commissaires à satisfaction de toutes et tous.

La commission a ensuite procédé à l'examen des Statuts article par article.

Ceux-ci n'ont soulevés aucune question ou commentaire excepté l'Article 9 :

Au Conseil intercommunal :

La ville de Pully sera représentée par 2 délégués, 1 de l'exécutif désigné par la Municipalité et 1 du législatif ainsi qu'un suppléant désigné par le Conseil communal, celui-ci portera 18 voix soit 29,26% du vote, la commission émet le désir qu'un membre de la CARI soit présenté au conseil communal lors de l'installation du Conseil intercommunal, que ce représentant

Rapport CARI Préavis 03 - 2018

puisse entendre les conseillers(es) membres de la CARI formée d'une représentation équitable du Conseil communal et des groupes politiques.

Lors de son rapport annuel la CARI mentionnera explicitement pour information au Conseil communal, l'état de la mise en œuvre de l'ORPC Lavaux-Oron ainsi que les sujets votés.

Elle conseille également une représentation commune du membre et de son suppléant lors des séances du Conseil intercommunal.

Ce désir sera mentionné sous forme de vœu au présent rapport.

Vote et conclusions :

Un tour de table est proposé puis à l'issue de la procédure la commission passe au vote et **accepte à l'unanimité le Préavis 03 - 2018.**

La commission des finances (COFIN) a estimé par 9 voix pour, 1 avis contraire et 1 abstention que cet objet n'était pas de sa compétence et que par conséquent elle n'émettait aucune recommandation, la COFIN s'est toutefois assurée que la cession des immeubles et du matériel de la PCi n'entraînait aucune conséquence financière pour la Commune, puisqu'entièrement amortis.

Par conséquent La commission des affaires régionales et intercommunales CARI recommande au Conseil communal de Pully d'accepté le Préavis 03 - 2018 tel qu'énoncé, à savoir :

- D'adopter les statuts et d'adhérer à la nouvelle Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district de Lavaux - Oron ;
- D'autoriser la Municipalité à dissoudre l'Organisation régionale de protection civile de Lausanne-Est, de transférer son matériel à la nouvelle Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district de Lavaux-Oron ;
- De nommer un délégué et un suppléant au Conseil intercommunal de l'association conformément aux statuts de l'Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district de Lavaux-Oron.

Vœu de la commission des affaires régionales et intercommunales CARI :

La commission des affaires régionales et intercommunales CARI émet le vœu de pouvoir intégrer dans le conseil intercommunal de la nouvelle Association de l'ORPC Lavaux-Oron un membre ou un membre suppléant issu de la CARI pour avoir la possibilité de prendre la juste mesure des avis et besoins de la commune de Pully et de leurs représentants.

Ce délégué garde bien évidemment une totale liberté de vote.

Lors de son rapport annuel la CARI informera le Conseil communal de l'installation, l'application et des décisions prises par le Conseil intercommunal de L'association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district de Lavaux-Oron.

Pully, le 6 février 2018

N. Privet
Présidente